

MASSIF DES COSTES
TERRE DE SURPRISES

Alleins < Aurons < La Barben < Pélissanne < Vernègues



MASSIF DES COSTES
OFFICE DE TOURISME

Parc Roux de Brignoles, 13330 Pélissanne
Tél. 04 90 55 15 55
Fax 04 90 55 01 86
Mail : ot.massif.des.costes@wanadoo.fr
Web : www.massifdescostes.com

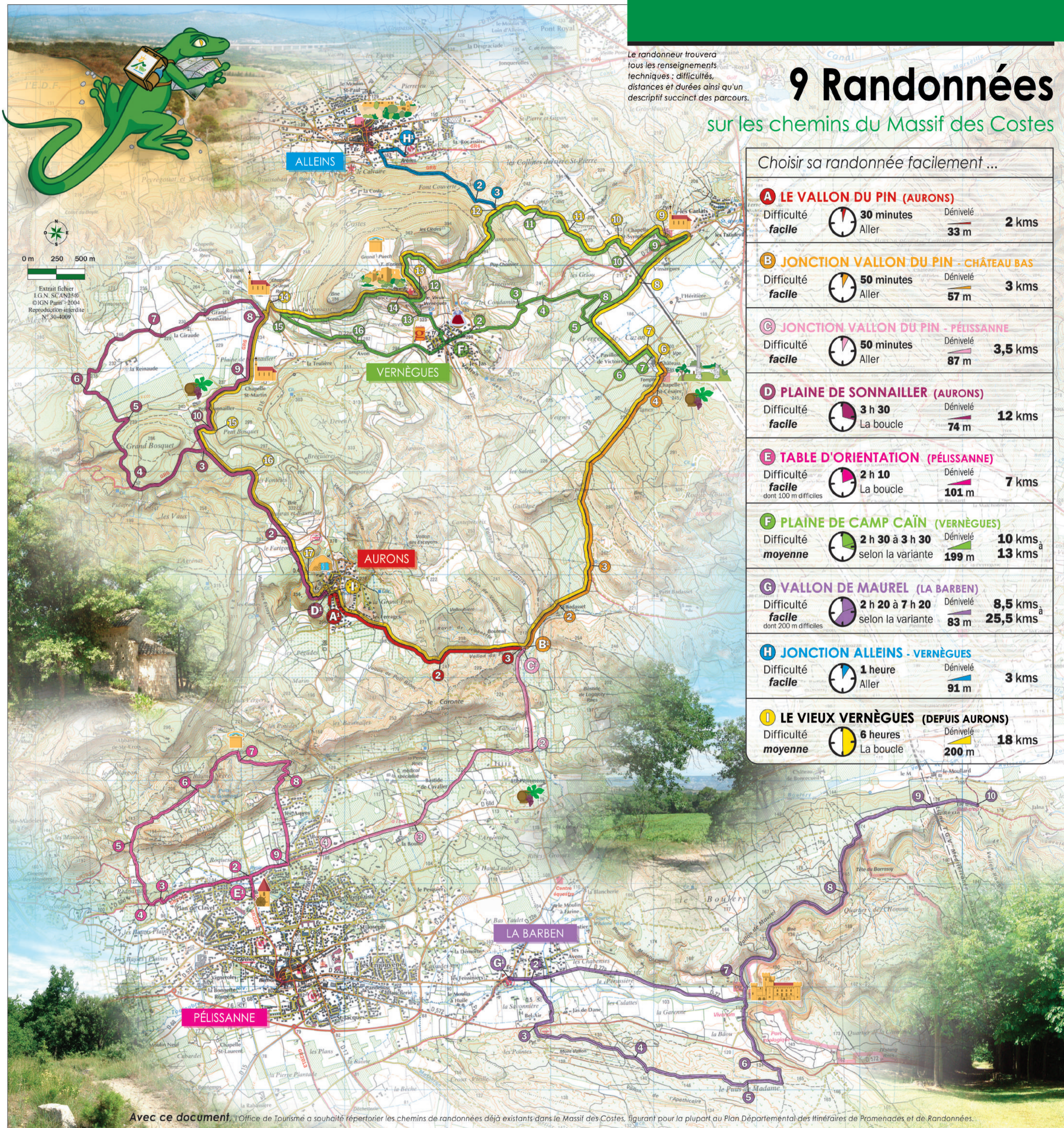


BOUCHES-DU-RHÔNE

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
www.regionpacca.fr

CONSEIL GÉNÉRAL

www.visitprovence.com



Le randonneur trouvera tous les renseignements techniques : difficultés, distances et durées ainsi qu'un descriptif succinct des parcours.

9 Randonnées

sur les chemins du Massif des Costes

Choisir sa randonnée facilement ...

A LE VALLON DU PIN (AURONS)	Difficulté facile	30 minutes Aller	Dénivelé 33 m	2 kms
B JONCTION VALLON DU PIN - CHÂTEAU BAS	Difficulté facile	50 minutes Aller	Dénivelé 57 m	3 kms
C JONCTION VALLON DU PIN - PÉLISSANNE	Difficulté facile	50 minutes Aller	Dénivelé 87 m	3,5 kms
D PLAINE DE SONNAILLER (AURONS)	Difficulté facile	3 h 30 La boucle	Dénivelé 74 m	12 kms
E TABLE D'ORIENTATION (PÉLISSANNE)	Difficulté facile	2 h 10 La boucle	Dénivelé 101 m	7 kms
F PLAINE DE CAMP CAÏN (VERNÈGUES)	Difficulté moyenne	2 h 30 à 3 h 30 selon la variante	Dénivelé 199 m	10 kms à 13 kms
G VALLON DE MAUREL (LA BARBEN)	Difficulté facile	2 h 20 à 7 h 20 selon la variante	Dénivelé 83 m	8,5 kms à 25,5 kms
H JONCTION ALLEINS - VERNÈGUES	Difficulté facile	1 heure Aller	Dénivelé 91 m	3 kms
I LE VIEUX VERNÈGUES (DEPUIS AURONS)	Difficulté moyenne	6 heures La boucle	Dénivelé 200 m	18 kms

Avec ce document, l'Office de Tourisme a souhaité répertorier les chemins de randonnées déjà existants dans le Massif des Costes, figurant pour la plupart au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.



Conseils & Recommandations

La forêt et la colline sont source de vie et profitent à tous. Elles appartiennent à quelqu'un, particulier ou collectivité. Par avance, merci de :

- Rester sur les chemins balisés,
- Ne pas abandonner d'objets ni de débris,
- Respecter la flore, la faune,
- Respecter la réglementation en vigueur,
- Respecter les viticulteurs et agriculteurs, ne pas cueillir leurs produits,
- Ne pas fumer,
- Ne pas allumer de feu en colline.

Jours de chasse

(sous réserve, confirmation en mairies)

- ALLEINS** Tous les jours.
- AURONS** Jeudi-Samedi-Dimanche, Battues tous les vendredis.
- LA BARBEN** Jeudi, Samedi, dimanche et jours fériés et le 1^{er} lundi de l'ouverture.
- PÉLISSANNE** Samedi, Dimanche et Lundi. Pas de battues.
- VERNÈGUES** Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche, Battues tous les mardis

Les jours de battues sont susceptibles de changer.

Attention à Alleins, les jours de battues ne sont pas déterminés.

Les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse changent chaque année. Aussi il est recommandé de se renseigner auprès des mairies concernées

Renseignement en Mairies :
LA BARBEN 04 90 55 18 89
ALLEINS 04 90 59 37 05 **PÉLISSANNE** 04 90 55 11 52
AURONS 04 90 55 43 02 **VERNÈGUES** 04 90 59 36 07

ZONE ROUGE L'accès aux espaces naturels sensibles est réglementé du 1^{er} juin au 30 septembre
 Renseignements : 0811 20 13 13

Conditions d'accès aux espaces naturels

ENVIE DE BALADE ?
 0811 20 13 13

